

NOVA SCOTIA
ELECTORAL BOUNDARIES
COMMISSION

SATURDAY, SEPTEMBER 8, 2018

Clare Veterans' Centre
Saulnierville, Nova Scotia

PROVINCIAL ELECTORAL BOUNDARIES COMMISSION

Dr. Colin Dodds, Chair
Ms. Carlotta Weymouth
Mr. Michael Kelloway
Mr. Paul Gaudet
Mr. Michael Baker
Mr. Glenn Graham
Mr. Peter Marshall Butler
Mr. Leonard LeFort
Ms. Angela Simmonds

WITNESSES

M^{me} Evelyn LeBlanc-Joyce
M^{me} Natalie Robichaud
M. Gordon Wilson
M. Jean LeBlanc
M. Norbert LeBlanc
M^{me} Marie-Claude Rioux
Mr. Tim Boudreau
Mr. Ronnie LeBlanc
M. Stéphane Cyr
M. André LeBlanc
M^{me} Glenda Doucet-Boudreau
M^{me} Elaine Thimot

CLARE, SATURDAY, SEPTEMBER 8, 2018

NOVA SCOTIA ELECTORAL BOUNDARIES COMMISSION

7:00 P.M.

CHAIRMAN
Dr. Colin Dodds

MR. CHAIRMAN: Good evening, ladies and gentlemen, bonsoir. Thank you for coming this evening. We do have simultaneous translation available: English is on number one and French is on number two.

My name is Colin Dodds and I live in Halifax. I'm the Chairman of the Nova Scotia Electoral Boundaries Commission, 2018 into 2019, and I will chair tonight's public consultation.

I have a few remarks to make before we get into the presentations. At the present, we have four people who have indicated they would wish to speak but we have plenty of time, so we can add to that list. When we get to that, I will call each in turn and then open up for comments from the floor.

Let me first of all acknowledge that we are on the unceded lands of the many First Nations of Nova Scotia. I'm pleased that we have eight of the nine Commission members with us tonight, and I will ask them to introduce themselves.

[The Commission members introduced themselves.]

MR. CHAIRMAN: So, just a few housekeeping items. I do believe the washroom is right there and you've got exits there and, of course, at the back. I also want to say that everything that is said on these microphones, and the microphone that you have there for you to speak, will go on the public record. First of all, it is being recorded and it will be transcribed, translated, and will then be a permanent record in Hansard. I want you to be aware of that, and we will receive copies of that.

Let me provide a context for the meeting this evening. I did the same this morning in Tusket and last night in Shelburne, so some of this is repetition for you, but I just wanted to make sure to get it on the public record. An independent—and I stress the word “independent”—Electoral Boundaries Commission is established every 10 years and is established by an all-Party Select Committee of the House of Assembly. Of course, we know that the last report was in 2012, so there’s only six years. That Commission, of which I was the vice-chairman, produced an interim report which the Attorney General did not accept.

It had proposed the continuation of the protection of the electoral districts of Clare, Argyle, Richmond, and Preston, and the Attorney General instructed the Commission to produce another report—actually, to produce a revised interim and then a final report—which it did in September 2012. In that final report, Paul Gaudet, who was on the Commission at that time with me, filed a challenge, if you like, a minority report which is contained in that report.

As you know, there was a challenge to the Nova Scotia Court of Appeal, which reported in January 2017 that the final report of the 2012 Commission violated Section 3 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. Subsequent to this finding, a Commission on Effective Electoral Representation of Acadian and African Nova Scotians was established, which reported in January of this year, and many people refer to that as the Keefe report.

This current Commission has terms of reference which are quite broad, but the first one stresses the right to effective representation but also references elector parity. I think those are actually at the back in both languages. At the same time, I think we have copies available for you.

On the walls this evening—and our administrator had a car accident this morning, so Callie is not with us this evening—but, luckily, we had the maps and you can see that we have a map for the whole part of Nova Scotia. We have that on the screen—it would be kind of nice if we can have some lights off there so that you can see it more effectively—but, at the same time, we have some maps showing Clare and adjacent ridings.

The interim report that was rejected had 52 seats. The final report had 51, and those are the boundaries that our last election was fought on. This Commission is proposing 55 seats, and that therefore changes the electoral count a little bit. If you’re really interested in the data, it’s right up to June 29th of this year. The data incorporates data from the 2016 census and is added to by data that Elections Nova Scotia gets in a variety of ways, because if you take the 2016 data—here we are in 2018—if you were 16 at that time, now you’re eligible to vote and so on, so there’s quite a difference in overall account between those two sets of data.

[7:15 p.m.]

Just for the record, the total number of electors on June of this year was 743,500 which gave, with 55 seats, an average of 13,518. On the wall are the maps and you'll see that the electoral districts showing 55, they're in alphabetical order, so it's a little confusing but that's the way it was done.

We have to produce a preliminary report—that's what's mentioned in the terms of reference—we tend to use the word "interim," but still, by November 30th. If you look at Term of Reference No. 7, there's a request for us not only to have one recommendation, but to have a recommendation with 51 seats and at least one other with a different number of seats. The terms of reference this time are quite different from what they have been in the past where they stated there's 52 seats; it's got to be 52 seats. This gives this Commission a fairly broad range of alternatives. At the same time, it gives us the use of latitude of plus or minus 0.25; it gives us the latitude of geography; it gives us latitude with respect to linguistic historical representation and so on; and also, the fact that the electoral districts can be non-contiguous.

What are we coming out with this evening to you? We were asked to produce a draft. In the past, the last two Electoral Boundaries Commissions I've been involved with—I chaired the one in 2002—we simply went out and said that these are the current boundaries, tell us what you think. This time around, I think, very wisely—simply because in the last report we suggested that the Select Committee do this—that, in fact, the Select Committee asked us to produce a draft prior to going out so we can actually go out with something concrete. These are proposals so this is not the report that will go in on November 30th. These are, if you like, first ideas or first cuts at what we think the boundary should look like.

The first proposal is to restore Argyle, Clare, Richmond, and Preston. In the case of Argyle and Clare, they would be restored exactly as they were in 2002. At the moment, with respect to Richmond and Preston, there's a little bit of tweaking that we are proposing. In the case of Cheticamp, one idea is to combine it with Richmond, another is to leave it where it is, and the third is to create an extraordinary electoral district. We have some data to show that. That is not, at the present, included in the 55 seats. We're showing that as electoral district 99. If that were to go through—we're going up to Cheticamp to hear what they say, and we'll be in Richmond as well—that would then push us up to 56 seats, which then changes that average number.

Because of that, there are changes in the adjacent boundaries. We were at Shelburne on Friday night, and Shelburne was happy that they would be restored to where they were. We've also got to take into account the shift in the number of electors. If you were to take the current 2012 boundaries on which the election was fought and overlay the most recent data, Bedford in HRM would be 1.48 and that would fall outside of the 1.25. One of the

recommendations is that we actually create two new seats: one in Bedford and one in Cole Harbour.

Another idea that we've talked about both yesterday and this morning was the concept of members at large, because the Keefe report and other reports have said there may be different ways to create effective representation. We've heard a critique of that both this morning and last night, but particularly this morning.

Those are our recommendations. Those are our proposals at this point for the draft, and then we'll get back together once we've finished our consultations, of which we are proposing 12 at the moment. I know that there's been a shortage of time and so on, but we only started meeting as a commission on August 23rd, a little over two weeks, and we have the maps. They're not fully translated yet. We apologize for that, these things take time, but we wanted to get out as soon as we possibly could so that you would actually see our thoughts.

I'm now pleased to turn the floor over to you. As I mentioned, we had some people who have asked to speak already and maybe some others that emailed. Unfortunately, with Callie, she's the only staff person we have, and she's being tied up with these other meetings and then this morning with her accident. There may be some others who had asked to speak, in which case all you need to do is show your hand and come forward.

The first one is Evelyn Joyce. Is Evelyn Joyce here—could you please come forward? If you could give your name, please, and who you represent, and then the floor is yours.

M^{ME} EVELYN LEBLANC-JOYCE: My name is Evelyn LeBlanc-Joyce, and I represent La Société acadienne de Clare.

Bonsoir. Je m'appelle Evelyn Leblanc-Joyce, et je suis une étudiante en douzième année, à l'École secondaire de Clare. Je suis également membre du conseil d'administration de la Société acadienne de Clare, et je suis très impliquée dans ma communauté. J'aime beaucoup ma communauté, et je suis très fière de ma culture.

Comme vous le savez tous, en 2012, le gouvernement provincial a implémenté des nouvelles mesures qui ont muselé les voix acadiennes de Clare à l'intérieur de notre démocratie. Cela a apporté les gens dans la communauté à perdre confiance dans leur gouvernement. Sans nos propres représentants au sein du gouvernement, comment pouvons-nous être correctement représentés?

Les Acadiens comprennent l'importance de la démocratie. Leur fidélité à une représentation effective date jusqu'au début de l'Acadie. Avec une conscription protégée, notre communauté serait plus en mesure de régler les problèmes existants et de continuer notre développement culturel et économique. Plein d'information à propos des conscriptions à l'intérêt spécial est ressortie du rapport de la Commission sur la

représentation effective des électeurs acadiens et afro-néo-écossais, qui a été publié en avril dernier. Le rapport constate que la disparition des circonscriptions acadiennes et afro-néo-écossaises a fragilisé deux des composantes qui affectent directement l'identité culturelle d'un peuple, soit sa complétude institutionnelle et sa légitimité idéologique.

Clare existe comme une de ces municipalités qui sont enrichissantes pour toute la province. Une de nos commodités les plus valables est notre perspective dans le sens que c'est la collaboration du travail d'équipe et de communication. Sans le pouvoir de partager cette perspective unique avec notre province, les forces de Clare sont perdues. Une conscription protégée sera non seulement au bénéfice de la communauté de Clare, mais la province toute entière.

Compte tenu que les Acadiens et les Acadiennes sont reconnus comme un des peuples fondateurs de notre pays et que la communauté acadienne est une communauté de langue officielle dont le statut est protégé par la Charte canadienne des droits et libertés, la Société acadienne de Clare estime que la présente Commission a le pouvoir de redresser les nombreux torts causés au peuple acadien en donnant une représentation au peuple acadien au sein du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. La Société acadienne de Clare souhaite que les recommandations de remettre la circonscription protégée de la région de Clare soient mises de l'avant et acceptées.

MR. CHAIRMAN: Thank you very much. Could you give us your written presentation? Thank you so much.

I just wanted to respond to that very briefly by saying that we present our report to the government—actually, to the Speaker, to the Attorney General, the final—well, both the interim and the final—and the government can reject or accept. But I think, as the Court of Appeal pointed out the last time, you reject at your peril in terms of public opinion. Now, if the government wants to do that, it can. We can only go so far, as long as people understand that. We are independent, but in the end, it's the House of Assembly.

My colleague, Paul Gaudet, has a comment.

M. PAUL GAUDET: Félicitations pour votre mémoire. J'ai une question à poser, et puis c'est peut-être une question difficile, mais je crois que c'est une question qui est importante. Tu as donné que la raison pour laquelle nous sommes ici, c'est pour établir des frontières d'une circonscription acadienne, toutes les questions de la Charte et des droits de la personne et la Cour suprême et des documentations en abondance. Découpage géographique d'une carte, il y a des machineries extraordinaires modernes. On pousse un bouton puis c'est tout changé dans cinq minutes.

La grande question, c'est la définition de la circonscription acadienne. Dans votre mémoire, vous avez parlé des identités culturelles d'un peuple, suivi par le commentaire que les Acadiens apportent une perspective unique à la province ou à la discussion

provinciale. Quelle serait votre perception de cette contribution unique? Je sais que c'est une question qui est très difficile, mais au moins, avez-vous quelques commentaires? C'est que vous nous avez apporté une perspective unique.

M^{ME} EVELYN LEBLANC-JOYCE: Oui. Bien, je crois que parce que, vous savez, après la déportation, les Acadiens ont été dispersés partout, chaque communauté est devenue, a dû devenir très forte parce qu'elles ont dû faire face à beaucoup d'obstacles. Par cela, au lieu d'être assimilées aux alentours anglais, elles ont cultivé une perspective de collaboration. On a besoin de travailler ensemble pour faire ces communautés travailler.

Alors, je crois que cette situation unique qui est arrivée à cause de la dispersion des Acadiens est quelque chose qui est encore unique aux Acadiens et unique ici. Je crois que si ça sera perdu, on perdra ça. Je suis en train de me répéter beaucoup. Je crois que dans toutes les affaires on a besoin d'une population diverse. Ce n'est pas juste les Acadiens. Tout le monde a des différentes perspectives, et elles sont toutes très importantes pour avoir une image complète. Les Acadiens en apportent une, oui, à cause de leur situation spécifique.

M. PAUL GAUDET: Ça rejoint la devise acadienne que l'union fait la force.

M^{ME} EVELYN LEBLANC-JOYCE: Oui.

M. PAUL GAUDET: C'est peut-être ça.

M^{ME} EVELYN LEBLANC-JOYCE: Oui, l'union fait la force, exactement. Je crois que c'est important.

M. PAUL GAUDET: Merci.

M^{ME} EVELYN LEBLANC-JOYCE: Oui. Merci à vous.

MR. CHAIRMAN: Are there any more questions? Thank you very much for your presentation, Evelyn.

M^{ME} EVELYN LEBLANC-JOYCE: Thank you all.

MR. CHAIRMAN: The second speaker we have is Natalie Robichaud. Please state your name.

M^{ME} NATALIE ROBICHAUD: My name is Natalie Robichaud, and I represent the community at large tonight.

Je m'appelle Natalie Robichaud, et je suis fière membre de cette communauté exceptionnelle. Je voudrais juste apporter à votre attention que faire une réunion publique

en plein samedi soir, une réunion avec autant d'importance, une réunion de ce genre avec un préavis d'un peu plus d'une semaine, ce n'est pas beaucoup apprécié de notre communauté. Puis ça a été perçu manière comme une tactique pour décourager la participation de la population, étant donné que Chéticamp aussi c'est le samedi et Tusket aussi c'est le samedi. Donc on se sent un peu ciblé par rapport à ça.

Notre communauté est très active, avec au-delà de 100 groupes et associations à but non lucratif. Donc il y a tout le temps plein de choses qui se passent. On ne peut pas juste tout laisser tomber pour venir supplier pour le retour de notre circonscription protégée. D'autant plus, c'est la première fin de semaine après la rentrée scolaire. Donc pas mal de monde sont épuisés, les enseignants, le monde avec des enfants. C'était une semaine mouvementée pour plusieurs personnes. Les Acadiens de notre région travaillent fort, puis ils méritent de se reposer le samedi. Donc, merci de prendre note que le samedi n'est pas une journée idéale pour ce genre de réunion et que nous avons bien remarqué que la majorité des réunions adressant les circonscriptions acadiennes c'était le samedi. Ce n'est pas apprécié. Merci.

[7:30 p.m.]

MR. CHAIRMAN: Thank you very much. I can assure you that no lack of respect was intended. It's just that we have a very tight timeline and we wanted to come down and, in the case of Leonard, of course, he's coming from Chéticamp. It's a fair distance. Some of us still have full-time jobs and, also, three of us are university professors. We actually had the start of our semester this past week, as well. I can assure you it's not a tactic to discourage attendance and I can see that this evening. There's a record attendance of our public meetings so far. So please understand it's not intended in any way, shape, or form to try to discourage, and I hope you understand it's not our intent to show a lack of respect.

The third speaker is Gordon Wilson.

MR. GORDON WILSON: Bonjour. Je m'appelle Gordon Wilson. Je suis le député de Clare-Digby. Je suis un débutant en français, mais toute ma conversation avec tout est en anglais, s'il vous plaît.

I first want to thank you very much for coming down. This is an important evening for this community, to say the least. It was very encouraging to hear you start off your comments saying that it is an independent commission, and I would like to start my comments on saying that I'm not here to reflect on the outcomes. I'm here to reflect on my experience as an MLA that represents a unique cultural community. I'd also like to quickly note that it's important that you did notice that we are on unceded Mi'kma'ki land and the cultural significance of our fore-founding cultures that we have in this province, Acadians being one of them, is significant in the decisions that you make when you talk about effective representation.

My history is one where I decided in 2010 with the intent to run as an MLA at some point in time and then, all of a sudden, in 2012, everything changed. That change was significant for me. The responsibility of taking on the role of representing a unique cultural community was one that weighed very heavily on my shoulders at the time. I still continued to decide to go forward knowing full well that I was taking on an extra role, one that I must say is probably unique amongst the 51 MLAs that we have in Nova Scotia inasmuch that *mon français est très mal et*, for me, my complete and total understanding of a majority of the people that I'd be representing was not probably as fulsome as it should be. I was extremely fortunate to have the opportunity for the last five years to represent this community and, just briefly, I will tell you some of the challenges.

Effective representation means access to your MLA. We play a role that we're only as good as the information that we receive, and to get that information, you need to be accessible, you need to understand, and you need to fully be able to take that message back to wherever you need to, be it Halifax or just working within your constituency.

People have several barriers when it comes to talking to their MLAs. Some of them can be cultural. Some of them can be linguistic. Some of them can be simply a comfort level that you have with the person. There are several factors that come in to making sure that you can effectively represent. So, immediately, my challenge was to be able to be accessible, to understand, and to open those doors up as much as possible.

We did something—we opened two offices. The reason for that is—and not only in opening two offices, but again, to have access from the general public. One of those offices actually had to be staffed, and when I say had to, I truly mean by somebody who was bilingual. That's not something you find everywhere. That person, for example, as a civil servant, an employee of the Province of Nova Scotia, wasn't even remunerated as a bilingual person. The cost of running two offices, the challenges that we have, put us in a position where we couldn't do—we had the same budget that every other MLA had.

These are just some of the smaller, finer things that we face every day as MLAs that I think are important to understand to make sure the playing field is level.

Going forward, I feel that as an MLA, and I think this is probably the first real conversation that we've had in this province around—truly, I attended all the court hearings. I found them extremely interesting and, conversely, as you are aware, I also sat on the Select Committee. To understand all the nuances on effective representation and truly, going forward, I think this is more than a numbers game by far. This is a challenging thing where you need to find that spot.

The differences between rural and urban throw another interesting and very challenging conversation that needs to be had. It's two and a half hours from one end of my riding to the other, and finding that balance, my car is my office. Three hundred and eighty-five thousand kilometres later, when my Bluetooth goes down, I'm in trouble. But

although these sometimes might seem on the obtuse, on the outside, they're not tangible, they're not things that you can take into effect when you draw a line on a map. These are real, and these are my experiences. I think it's important for you to take those into effect, when you can, to ensure that the role that I would have going forward is one where my access is not diminished to be able to engage my residents and those that I serve. That's the most important thing that I have. Thank you.

MR. CHAIRMAN: Thank you very much, and the Commission does want to thank you and the Select Committee for the broadness and flexibility of the terms of reference that were drafted for us. It has given us far more scope than some of the previous terms of reference, certainly the ones that I have had to deal with in the past.

The fourth speaker that's indicated is Jean LeBlanc.

M. JEAN LEBLANC: Bonsoir. Je suis Jean LeBlanc du restaurant Chez Jean. Je suis un écrivain puis un présentateur aux commissions électorales.

En 1992 et 2002, je suis venu devant les commissions électorales pour montrer que Clare devrait exister pour protéger une partie unique de la culture, de l'histoire et de la société acadienne de la Nouvelle-Écosse. Clare a servi ces deux fois.

En 2012, je me trouve encore devant la commission électorale. Dans mon « Clare address » inspiré par le « Gettysburg Address » du président Lincoln, j'ai soutenu que Clare avait le droit d'exister. Mais, malgré ce droit constitutionnel, Clare a été éliminée.

So, 2018 finds me again having to justify Clare's right to exist, just as Acadians in Clare have had to justify their existence here for the last 250 years. In 2013, I found a short story that gave me hope after the riding of Clare had been eliminated. It was told by Clarence Gillis of Cape Breton. It's a story of a place called Mouseland.

Mouseland was a place where all the little mice lived and played, were born and died, and they lived much the same as you and I do. They even had a Parliament and, every four years, they had an election, used to walk to the polls, and cast their ballots. Some of them even got a ride to the polls and got a ride for the next four years afterwards, too, just like you and me. Every election day, all the little mice used to go to the ballot box and they'd elect a government, a government made of big, fat, orange cats. Now, I'm not saying anything against the cats. They were nice fellows. They conducted their government with dignity. They passed good laws—that is, laws that were good for cats—but the laws that were good for cats weren't very good for mice. One of the laws said mouse holes had to be big enough so a cat could get his paw in. Life in Mouseland was getting harder and harder.

When the mice couldn't put up with this anymore, they decided something had to be done about it so, en masse, they went to the polls. They voted the orange cats out. They put in the white cats. Now, the white cats had put up a terrific campaign. They said all that

Mouseland needs is more vision. They said the trouble with Mouseland is those round mouse holes we got. If you put us in, we'll establish square mouse holes, and they did. The square mouse holes were twice as big as the round mouse holes and, now, the cat could get both his paws in and life was tougher than ever. When they couldn't take that anymore, they voted the white cats out and put the orange ones in again. Then they went back to the white cats, and then to the orange cats. They even tried half orange cats and half white cats. They got one government made of cats with spots on them. They were cats that tried to make a noise like a mouse but ate like a cat.

You see, the trouble wasn't with the colour of the cat. The trouble was they were cats, and because they were cats, they naturally looked after cats instead of mice.

Presently, there came along one little mouse who had an idea. My friends, watch out for the little fellow with an idea. He said to the other mice, look, why do we keep electing a government made of cats? Why don't we elect a government made of mice? Oh, they said. He's an anarchist, an extremist, a terrorist. Lock him up! So, they put him in jail. But remember, you can lock up a mouse or a man, but you can't lock up an idea.

The provincial riding of Clare needs to be established as a protected riding to give Acadians a better chance to elect an Acadian to the big cat house in Halifax. Additionally, the provincial interference and indifference that first eliminated the protected riding of Clare, and they did nothing to restore it once it was shown to be unconstitutional, needs to be corrected. Answering to those who complain that creating a smaller provincial riding is unjust, that every vote should be worth the same, some services are not available in Clare, but when I complained, I was told to move to where the services are located. If you want your vote to be worth more, move to a smaller riding.

There also needs to be greater diversity in the Nova Scotia Legislature. I doubt that Gordon Wilson, our MLA, has ever been told that as an Acadian he is nothing but a lying, lazy thief, but because I'm an Acadian, I've been told just that. I'm sure that other minorities in Nova Scotia have been told a lot worse and denied more opportunities.

Rétablis Clare. Montre qu'après 250 ans, la Province de la Nouvelle-Écosse reconnaît la culture et l'histoire, et que les habitants de Clare sont une minorité importante de la Nouvelle-Écosse et doivent être protégés; que malgré tout ce que les Acadiens de Clare ont enduré, nous pouvons dire avec fierté « Je suis Acadien de la Nouvelle-Écosse. »

[7:45 p.m.]

MR. CHAIRMAN: Thank you very much, Jean. Are there any questions?

M. PAUL GAUDET: Oui, une question sur la phrase qui termine ton exposé, c'est que les Acadiens sont une minorité en Nouvelle-Écosse. Mais il y a des auteurs qui prétendent qu'on est triplement minoritaire en Nouvelle-Écosse.

On est minoritaire par étant français catholique par rapport aux anglophones protestants et toutes les autres dénominations sur le continent nord-américain, minorité numéro un.

Deuxièmement minorité est par rapport au Québec. Des parlés en français ici ne sont pas des parlés en français du Québec. Ça remonte dans les années 1960, où la Fédération acadienne a porté le nom le Fédération francophone comme minorité. On a pris le mot « francophone » pour plaire au programme fédéral sur le but linguiste et le but culturaliste. Mais on avait même de la difficulté à trouver un président de la Fédération francophone parce qu'on ne voulait pas passer pour des séparatistes, des FLQ, du monde qui met des bombes dans les boîtes à lettres, deuxième minorité.

Troisième minorité, on est minoritaire par rapport aux Acadiens du Nouveau-Brunswick. C'est différent en Nouvelle-Écosse. Au Nouveau-Brunswick, il y a des universités, le département de sociologie, une meilleure chance avec une tête de cochon saignant sur son pavé. On ne voulait pas être vu comme ces gens-là. On était différent.

Quand on est minorité on est dominé par un autre groupe. Si on est minorité à trois fois en Nouvelle-Écosse, on est dominé trois fois, un « triple whammy ». Donc, le concept de minorité, je pense qu'il faudrait peut-être l'attaquer de front, puis quand on s'identifie, d'essayer de préciser quel est notre rôle. Est-ce qu'on veut passer comme un Acadien francophone? Un Acadien qui ne parle pas français, c'est un Acadien? Un francophone, ce n'est pas un Acadien? Toute la question d'identité devient importante surtout si on veut une circonscription qu'on dit acadienne parce qu'il y a beaucoup qui prétendent que ce n'est pas trop important. S'il y a des non-Acadiens, ça couvre tous les péchés. On a même introduit le mot « francophonie, », mais quand on dit « acadien francophone, » on dilue la notion d'Acadie parce qu'il y a plus de francophones que d'Acadiens. Ça débalance la force.

Donc je suis bien content que tu soulignes notre statut de minoritaire. Les cours et la Charte et tout ça veulent vraiment protéger les minorités, mais il faudrait bien comprendre qu'est-ce que ça représente, être minoritaire, pour nous-mêmes et puis pouvoir l'expliquer aux autres. Ça fait que je suis content que tu l'aies soulevé dans ta présentation.

M. JEAN LEBLANC: Merci.

MR. CHAIRMAN: Thank you very much, Jean. Would anyone else like to come forward and speak?

M. NORBERT LEBLANC: Rebonjour. Avant de faire mes commentaires et de me présenter, j'aimerais souligner le fait de ma satisfaction complète de voir une jeune de la région de Clare que je n'ai jamais rencontrée avant, une Evelyn LeBlanc-Joyce, venir en avant se présenter et faire des arguments solides. Evelyn, il faut que tu saches que je suis

fier de toi. Une fois que j'ai vu ta présentation, ça me donne beaucoup d'espoir pour le futur avec la jeunesse qui existe ici dans Clare. Merci encore, Evelyn. (Applaudissement)

Monsieur le Président de la Commission de révision des frontières électorales et Mesdames et Messieurs les Commissaires, bonsoir. Je m'appelle Norbert LeBlanc, président par intérim de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, et je suis accompagné ce soir par Marie-Claude Rioux. On m'a dit que ce matin je l'avais présentée comme Marie-Claire Rioux. Alors, Marie-Claude, je m'excuse. Ma fille était présente aux audiences, et puis c'est elle qui m'a rappelé ça pendant l'heure du souper. Marie-Claude est notre directrice générale.

Incorporée le 14 octobre 1968, la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, ci-après appelée la Fédération acadienne, a été créée dans le but de promouvoir l'épanouissement et le développement global de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse. La Fédération acadienne accomplit sa mission qui est la suivante : en agissant comme porte-parole principale de la population acadienne et francophone de notre province; en facilitant la concertation et le partenariat de l'ensemble des organismes œuvrant au sein de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse, tout en respectant le mandat de chacun de ses organismes; en offrant des services et des programmes répondant aux besoins de ses membres; et en appuyant ses membres dans le développement et l'épanouissement de la communauté acadienne et francophone de notre province.

Depuis ses débuts en 1968, la FANE a contribué à la naissance et à l'avancement de plusieurs dossiers pour la communauté acadienne, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'économie, de la politique, de la justice, de la santé, de la culture, de la jeunesse, des femmes, des aînés, de l'alphabétisation et de l'immigration. Par sa présence dans le cadre de cette consultation, la FANE aujourd'hui représente l'ensemble de la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse ainsi que ses 28 organismes régionaux, sectoriels et institutionnels notamment la région de Clare.

La Fédération acadienne estime que la présente Commission de délimitation des circonscriptions électorales doit tenir compte de la vitalité des régions acadiennes et du caractère distinct et actif de ces régions avant de procéder au découpage de la carte électorale. En effet, selon les chercheurs Réal Allard et Rodrigue Landry, la vitalité d'une communauté ethnolinguistique ou le degré auquel une communauté minoritaire a tendance à se comporter comme une entité collective, distincte et active influence sa probabilité de survivre.

Sur ce plan, la FANE note qu'en termes d'identité collective, distincte et active est en dépit d'une marginalisation systémique exercée par les gouvernements successifs. Ce sont les régions de Chéticamp, de Richmond, de Clare et d'Argyle qui sont les plus importantes. La Fédération acadienne estime que le dynamisme économique, culturel et linguistique de ces communautés est essentiel à l'identité et à l'épanouissement de

l'ensemble de l'Acadie de la Nouvelle-Écosse, et qu'il est primordial de reconnaître et d'appuyer ces régions traditionnelles acadiennes en leur permettant d'élire leurs représentants à l'Assemblée législative.

Afin de mieux comprendre ce qui motive la position de notre organisme dans le cadre de cet exercice de révision des frontières électorales, nous vous avons remis ce matin une copie du mémoire de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, qui présente une mise en contexte historique de l'Acadie et de la Nouvelle-Écosse. Par ailleurs, puisque nous sommes à Saulnierville dans la région de Clare, je peux appeler ça ma région. C'est ici que j'ai fait mes études scolaires. C'est ici que j'ai commencé mon école. C'est ici que j'ai été au collège. Alors, ça me touche particulièrement. Selon nous, ça justifie le retour d'une circonscription électorale acadienne protégée.

Je donne maintenant la parole à notre directrice générale de la Fédération acadienne, Marie-Claude Rioux.

M^{ME} MARIE-CLAUDE RIOUX: Bonsoir. C'est en Nouvelle-Écosse que l'histoire du Canada puise ses racines. En effet, c'est en 1604 que les explorateurs français choisissent l'île Sainte-Croix afin de servir de base d'exploration. Après un premier hiver s'avérant extrêmement difficile, ces premiers colons français fonderont Port-Royal, premier établissement permanent en Amérique du Nord. La colonie se développera petit à petit principalement le long de la Baie Française, donnant naissance à ce peuple fier, résilient et courageux : le peuple acadien.

En 1713, le traité d'Utrecht cède définitivement l'Acadie à l'Angleterre. Les gouverneurs qui se succèdent en Nouvelle-Écosse adoptent des méthodes de coercition concertées et sans relâche à l'endroit des Acadiens. En dépit de ces mesures, la colonie se développe. Entre 1710 et 1755, la population acadienne double tous les 15 ans, et on estime entre 15 000 et 18 000 le nombre d'Acadiens qui peuplent le territoire de ce qui deviendra plus tard la Nouvelle-Écosse. Cette croissance sera stoppée de façon brutale en 1755.

Nous vous référons à notre mémoire pour davantage de détails relatifs à la déportation des Acadiens, une période qui s'étend de 1755 à 1763. Il suffit pour l'instant de savoir que lorsque les Acadiens obtiennent la permission de revenir sur le territoire de l'ancienne Acadie, une législation répressive et des conditions imposées auront pour but de décourager les Acadiens de rester dans la province. Des terres peu cultivables sont octroyées, éloignées les unes des autres. Les Acadiens ne peuvent s'établir qu'en groupes de 10 personnes ou moins. Ils ne peuvent pas être propriétaires de terrains. Leurs biens sont confisqués. Ils doivent signer un serment d'allégeance reniant leur religion catholique. Le clergé catholique est expulsé. Enfin, tous les titres de propriétés des Acadiens qui auraient pu exister sont annulés.

Le retour des Acadiens s'effectue donc très lentement et de façon inégale dans chacune de ces régions. Des régions occupées avant 1755, seules les terres dans les régions de l'Isle Madame et de Pubnico sont octroyées aux Acadiens. Mais dans tous les cas, il s'agit de terres jugées impropres à l'agriculture. Mises à part les conditions imposées au retour des Acadiens, notamment leur dispersion aux quatre coins de la province, diverses lois et politiques viendront empêcher le peuple acadien de se développer au même rythme que la communauté anglophone et contribueront ainsi à la faible influence politique des Acadiens.

Il est possible d'affirmer que les Acadiens qui s'établissent dans la région de Clare ont plus de chance que ceux qui s'établissent dans les autres régions acadiennes de la Nouvelle-Écosse, en raison de la décision du lieutenant-gouverneur Francklin de réserver une large parcelle de terre pour l'établissement des familles acadiennes dès 1768. Cette décision favorise le développement d'une série de petits villages peuplés presque exclusivement d'Acadiens, et par conséquent, d'une région géographique à majorité francophone. Ce développement particulier à la région de Clare a affecté bien des aspects dans la vie dans Clare, en particulier, sur le plan politique. En effet, entre 1836 et 2013, les Acadiens de la région ont élu un représentant à l'Assemblée législative. Aucune région de la Nouvelle-Écosse ne jouit du même degré de représentation politique sur le plan municipal, provincial et fédéral.

Bien que le sol de la région ne soit pas aussi riche que celui de la vallée de l'Annapolis, il est quand même de meilleure qualité que celui de la région d'Argyle. Des marais sont cultivés, et il existe également des forêts qui permettent un approvisionnement en bois. Alors que les Acadiens de la région d'Argyle dépendent surtout de l'industrie de la pêche, les Acadiens de la région de Clare bénéficient d'une économie plus diversifiée.

Lors du dernier recensement effectué en 2016, 4 775 répondants ont indiqué avoir le français comme langue maternelle, et 245 répondants ont indiqué parler les deux langues officielles, donc un total de 5 020. Il s'agit de la région acadienne la plus importante en chiffre absolu.

[8:00 p.m.]

La Fédération acadienne et ses organismes membres, les citoyens acadiens également, ont depuis 1992, comme le mentionnait monsieur LeBlanc, effectué de nombreuses présentations relatives à la représentation de députés acadiens à l'Assemblée législative, qu'il s'agisse de présentations devant le comité législatif provincial pour l'établissement de la Commission de révision des frontières électorales, devant cette commission, devant la Commission sur la représentation effective ou encore, devant le comité de modification des lois. Chaque fois, la Fédération acadienne, ses organismes membres et les citoyens acadiens ont fait valoir l'importance d'une représentation effective dans les régions à majorité ou à forte population acadienne, notamment pour ce qui est de la région de Clare. Chaque fois, les intervenants ont soulevé la particularité historique,

géographique, politique, économique et sociale de cette région acadienne pour justifier la désignation de circonscriptions plus petites afin de favoriser l'élection d'une députation acadienne.

Or, en dépit de ces nombreuses présentations devant les commissions et comités chargés d'étudier cette question depuis 1992, le dernier exercice de révision des frontières électorales de 2012 s'est soldé par l'abolition des circonscriptions électorales acadiennes protégées. La Fédération acadienne juge que cette décision, forcée par l'intervention du ministre de la Justice et jugée inconstitutionnelle par la Cour d'appel, a considérablement miné la confiance de la communauté acadienne à l'endroit du gouvernement provincial, en particulier pour ce qui est du support institutionnel gouvernemental offert dans leurs communautés.

Il s'en est suivi un désintérêt marqué de la population acadienne pour l'exercice du droit de vote, alors que jusqu'à tout récemment, la communauté acadienne se comportait à cet égard de façon modèle. À titre d'exemple, notons que le pourcentage du vote en Clare, qui était de 77 % en 2009, n'était plus que de 47 % en 2017, soit de sept points en dessous de la moyenne provinciale. En 2017, en réponse à la décision de la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse relative au renvoi sur l'abolition des circonscriptions électorales acadiennes protégées, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse crée une commission chargée de recommander des moyens de favoriser la représentation effective des Acadiens et des Afro-Néo-Écossais.

La Commission sur la représentation effective dépose son rapport le 11 janvier 2018, dans lequel elle présente 29 recommandations, notamment l'enchâssement des grands principes de délimitation des circonscriptions dans la loi sur l'Assemblée législative incluant la possibilité de dépasser l'écart maximal normal dans des circonstances extraordinaires. La Fédération acadienne estime que la région de Clare justifie un dépassement de l'écart maximal normal en raison de sa vitalité et de son caractère distinct et actif. Par ailleurs, la Commission sur la représentation effective fait état d'une marginalisation systémique des communautés acadiennes et souligne par le fait même la nécessité d'un traitement différentiel pour arriver à des résultats égaux.

La Fédération acadienne partage entièrement cette analyse, et elle juge que cette marginalisation systémique l'a empêchée de se développer jusqu'à servir de justification pour nier une représentation effective à l'Assemblée législative, notamment, l'interdiction du droit de vote avant 1789; l'interdiction de se présenter en politique à moins de renoncer à sa foi catholique jusqu'en 1827; une politique qui interdit l'éducation en français en Nouvelle-Écosse en 1864 et qui demeure en vigueur pendant 40 ans; le défaut de mettre sur pied des écoles homogènes et une programmation homogène de 1982, contrevenant ici à la *Loi constitutionnelle* et à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, et contribuant par le fait même à une assimilation vers l'anglais de la communauté acadienne; et enfin, le défaut de respecter l'indépendance de la Commission

de délimitation des circonscriptions électorales, jugé inconstitutionnel par la Cour d'appel provoquant ainsi l'abolition des circonscriptions électorales acadiennes protégées.

Or, en dépit des efforts concertés pour enrayer son existence, le peuple acadien a survécu, et il a fait la preuve qu'il est en mesure et qu'il a le désir de contribuer au développement de province de la Nouvelle-Écosse, comme en faisaient foi Natalie et Evelyn plus tôt et comme en fait foi également le travail accompli par les députés et ministres acadiens depuis 1836, mais également par les nombreux membres de la communauté qui ont servi et qui continuent de servir de modèle dans divers milieux aux niveaux régional, national et international.

Donc, compte tenu des nombreuses décisions et des nombreuses actions qui ont entravé sciemment le développement de la communauté acadienne depuis plus de 250 ans, incluant la communauté acadienne de la région de Clare, la Fédération acadienne estime que la Commission a le pouvoir de redresser les nombreux torts causés au peuple acadien en faisant siennes les recommandations suivantes : que la circonscription de Clare soit rétablie en respectant les frontières établies en 2002; que la circonscription de Clare ne soit pas rattachée à une autre circonscription non contiguë; qu'en raison du préjudice causé à la communauté acadienne en Nouvelle-Écosse depuis 1755 et en reconnaissance du fait que le peuple acadien constitue une communauté d'intérêt en raison de son contexte historique et social et de son statut de peuple fondateur de notre pays qui, à mon avis, va bien plus loin qu'une simple minorité, que la circonscription acadienne de Clare soit dorénavant protégée.

Nous vous remercions de votre attention.

MR. CHAIRMAN: I have a question of both of you, and I know Paul will also want to ask. If I go back to the 1992 commission, which recommended following the Carter decision, it used the word "protected." What are your feelings on using that term "protected"? Is it seen as paternalistic? Are you quite happy to use the term "protected"?

M^{ME} MARIE-CLAUDE RIOUX: On protège quelque chose qui est précieux. Alors, je ne vois aucun problème à utiliser le terme « circonscription électorale acadienne protégée » puisque, pour nous, la communauté acadienne est notre bien le plus précieux.

J'aimerais revenir sur la question de M. Gaudet tantôt au sujet des minorités et de l'Acadie comme minorité. Nous sommes bien plus qu'une minorité. Nous sommes un peuple. Nous sommes un des peuples fondateurs de notre pays. Je crois qu'en raison de la contribution qu'on a, en raison de la valeur que nous avons, un peu comme un bijou extrêmement précieux, ça prend un écran pour qu'il soit protégé. Pour nous, c'est ça le sens d'une circonscription électorale acadienne protégée.

MR. CHAIRMAN: I also have another point, perhaps questions, but more a statement. In Clare, you talk about vitality, but you have a university. That must, itself, be

a jewel to give that vitality, to give that strength of community. So far, I haven't heard too much about that in the presentations. As a university person myself, I think universities are very precious. You used the term "jewel." They're very precious to have, and that's one thing that Clare has.

M^{ME} MARIE-CLAUDE RIOUX: Absolument. Vous avez totalement raison. D'ailleurs, l'Université Sainte-Anne est un des organismes membres de la Fédération acadienne. C'est une de deux institutions, avec le Conseil scolaire acadien provincial. Nous parlons de l'Université Sainte-Anne dans le grand mémoire que vous avez reçu ce matin, un mémoire d'une trentaine de pages. Je suis convaincue que le public n'aurait pas voulu entendre la lecture de ces 30 pages-là aujourd'hui. On a choisi de réduire notre présentation pour vous présenter, et on vous a averti à l'avance.

On a fait la demande pour faire une présentation à Chéticamp puis à Louisdale également. Alors, on se rend encore là. Ce qu'on a fait c'est qu'on a pris les extraits du mémoire. On a créé une coquille de base, mais également, on vous présente qu'est-ce qui fait que la région en particulier distingue des autres régions. On aurait peut-être dû ajouter l'Université Sainte-Anne dans cette présentation-ci. Vous avez totalement raison, mais elle fait définitivement partie de notre grand mémoire. Je n'aurais jamais pu oublier l'Université Sainte-Anne puisque je siège au conseil des gouverneurs, et c'est une institution qui est très chère à mon cœur.

MR. CHAIRMAN: I didn't mean that as a criticism. I just meant that it adds to the vitality of any community to have that resource.

Glenn first and then Paul.

MR. GLENN GRAHAM: Yes, thank you very much. Thank you very much for considering brevity there as well. Although you did that, I would just ask if you could express for the record perhaps—we're happy to hear about your position on Clare tonight. As well, we would be happy to hear the federation's position with regard to Cheticamp and Richmond just briefly. I know that you will be presenting elsewhere.

M^{ME} MARIE-CLAUDE RIOUX: You would like to hear—vous aimeriez entendre la perspective sur Chéticamp?

MR. GLENN GRAHAM: The federation's position on the proposals, et cetera.

M^{ME} MARIE-CLAUDE RIOUX: En gros, puisque nous allons aller plus en précision ou plus en détail à Louisdale et à Chéticamp, la position de la Fédération est très simple. C'est le retour des trois circonscriptions électorales acadiennes protégées de Clare, Argyle et Richmond telles qu'elles l'étaient dans la carte de 2002, et une circonscription électorale acadienne protégée également pour Chéticamp. Nous vous présenterons à Chéticamp ce qui motive notre position là-dessus, mais c'est très, très, très clair au sens de

la Fédération acadienne qu'il n'y a aucune région qui n'a été autant punie et autant marginalisée que la région de Chéticamp. D'ailleurs, Chéticamp n'a pu élire que deux députés acadiens dans toute son histoire parce qu'elle a été jumelée avec Inverness, ce qui prouve justement notre point de l'importance d'une circonscription électorale acadienne protégée pour être en mesure d'avoir une voix à l'Assemblée législative. Par conséquent, Chéticamp a continué d'être punie et d'être encore punie. Donc on va faire le cas que Chéticamp doit avoir sa propre circonscription.

On s'oppose avec véhémence au regroupement de circonscriptions non contiguës simplement parce que, d'abord, ça n'existe pas nulle part au Canada. Deuxièmement, comme monsieur Wilson l'a dit et comme Chris l'a dit ce matin, c'est quand même difficile, et il y a quand même des défis de représenter une si grande géographie. Alors, imaginez si en plus c'était d'une région à l'autre. Dans votre présentation vous proposez de joindre Richmond à Chéticamp. Je souhaite bonne chance au député qui va vouloir représenter les deux régions, l'hiver en particulier. Alors, pour nous, ça c'est impensable. Donc, des circonscriptions acadiennes, le retour des circonscriptions électorales acadiennes protégées, une circonscription protégée pour Chéticamp, et aucune circonscription non contiguë – est-ce-que j'oublie quelque chose?

M. NORBERT LEBLANC: Non, tu as nommé les trois.

M^{ME} MARIE-CLAUDE RIOUX: Je pense que c'est ça.

Ah, non – aucune élection « at large », aucune élection de « membership at large », de député « at large », parce qu'encore une fois, c'est trop difficile de le faire. Les Autochtones ont un siège à l'Assemblée législative actuellement qu'ils peuvent nommer « at large », un député nommé au suffrage universel, et ils ne l'ont jamais utilisé. Pourquoi? Parce que c'est trop difficile de trouver une personne qui va représenter les intérêts d'un grand groupe. Alors, voilà notre position.

M. PAUL GAUDET: J'ai deux points à faire. Le premier c'est la question de triple minorité. Ce n'est pas une invention personnelle. C'est Caroline-Isabelle Caron dans cette revue-là, *Port Acadie*, et je vous inviterais à lire son article. Je me permets d'en faire une lecture d'une couple de phrases. Elle dit « Les Acadiens de la Nouvelle-Écosse sont au xx^e siècle triplement minoritaire, d'une part en tant que franco-catholiques dans un milieu majoritairement unilingue anglais protestant, ensuite en tant que mince part d'une francophonie canadienne dominée par le Québec, et enfin en tant que minorité dans une Acadie dominée par le Nouveau-Brunswick. »

Donc, ce n'est dans cette ligne de pensée que vraiment, quand on parle d'identité acadienne en Nouvelle-Écosse, il y aurait un travail sérieux à faire. Je pense qu'on n'a pas fini le débat, pas fini d'apporter des commentaires. C'est une question épineuse de l'identité acadienne de la Nouvelle-Écosse. Est-ce que c'est francophonie, Acadie, bilingue? Donc, tout ça ce sont des répercussions au niveau des décisions qui sont prises

pour l'avancement de la collectivité acadienne surtout dans une idéologie de survivance en se projetant vers l'avenir.

[8:15 p.m.]

M^{ME} MARIE-CLAUDE RIOUX: Si vous permettez, j'aimerais réagir à ça. Tout à l'heure, le président de la commission, monsieur Dodds, nous posait la question à savoir si le terme « protégé » était réducteur. Moi, ce que je dis c'est simplement que le terme « minorité » pour moi est réducteur. L'Acadie n'a pas un discours et ne devrait jamais avoir un discours de misérabiliste. On n'a aucune raison d'avoir honte de qui on est, et on a aucune raison de se sentir comme des citoyens de deuxième classe, ce qui suppose pour moi être traité en minorité. On est un peuple fier. On a prouvé notre contribution. Ce n'est pas un discours du tout de minorité qu'on devrait avoir. C'est un discours de peuple fondateur et fier de notre pays.

Maintenant, la Fédération acadienne a traité de cette question d'identité acadienne il y a quelques années, il y a trois ou quatre ans à peine où on a déterminé qu'un Acadien c'est quelqu'un qui s'identifie comme tel et c'est quelqu'un qui veut faire partie de nos batailles. La salle ici en est pleine. C'est ça l'Acadie. (Applaudissement)

MR. CHAIRMAN: Thank you. Paul.

M. PAUL GAUDET: Un deuxième commentaire, ça serait au niveau de représentation. Vous avez indiqué dans votre mémoire qu'on est représenté au niveau fédéral, au niveau provincial, au niveau municipal et au niveau institutionnel. Ce soir, on regarde la représentation efficace au niveau provincial. Un moment donné, il faudrait peut-être regarder la représentation efficace des institutions également pour essayer d'avoir une collaboration entre ces quatre silos. Si la réflexion qu'on porte actuellement est pour les dossiers, tout ce qui est dit, vraiment on pourrait y faire référence à l'avenir, l'étudier et puis mettre en application des formules de collaboration au niveau des trois formes de représentation. Je pense que c'est une occasion spéciale. On fait ces consultations pour rapporter, alimenter la réflexion et trouver des formules nouvelles pour avoir une représentation efficace dans tous les secteurs de représentation.

M^{ME} MARIE-CLAUDE RIOUX: Vous avez totalement raison, et la Commission sur la représentation effective, parmi ses 29 recommandations, recommandait justement cela entre autres. Il y avait des recommandations qui s'adressaient notamment aux ministres des municipalités pour encourager davantage les services en français. Alors, évidemment là, ça suppose qu'on laisse tomber les silos et qu'on travaille ensemble. La Fédération acadienne, notre rôle c'est justement de favoriser ça également, et on a fait un certain suivi avec les ministères qu'on va continuer de faire au cours de l'année. Mais pour l'instant, vous comprendrez, on a des priorités qui sont autres. Elles sont celles de retrouver nos circonscriptions électorales acadiennes protégées.

M. PAUL GAUDET: Sur une base plus continue, c'est un point de curiosité, je vois le rôle de la Fédération comme étant double. D'un côté, c'est vraiment la promotion, le rassemblement de l'Acadie et le deuxième rôle, ça serait la revendication. Je trouve et j'ai observé au cours des années que la revendication se fait très bien, merci, au niveau des cours et des comités et des réunions multiples. Je pose la question au niveau du rapprochement de l'institution comme telle et le commun des mortels, il y aurait peut-être un certain travail à faire. Comme étant Acadien dans une région à Saulnierville, il y a bien sûr un comité régional, mais ce n'est pas certain que le comité régional me rejoigne ni le rassemblement provincial.

Si on remonte dans les années 1960 où on avait des grands rassemblements, des congrès où on fêtait l'Acadie, on se connaissait, on échangeait entre les régions. Actuellement, ce n'est pas tout à fait le cas. On est représenté par des associations, l'université, et cetera, et cetera. Donc, il semble exister une certaine distance entre le peuple et l'institution de la Fédération acadienne, mais je ne veux pas ouvrir un débat. C'est une petite observation qui est purement personnelle, mais qui pourrait peut-être être pertinente au niveau des perspectives d'années.

M^{ME} MARIE-CLAUDE RIOUX: C'est toujours le défi de la Fédération acadienne de passer un message qui rejoigne l'ensemble de la communauté. Cependant, on a la chance d'avoir dans nos régions des organismes qui sont porte-parole et qui font ce travail-là pour la Fédération et au nom de la Fédération. La Société acadienne de Clare et le Conseil acadien de Par-en-Bas ont à leur tour des dizaines d'organismes membres qui permettent à l'ensemble de la communauté d'en faire partie au bout du compte. Alors, c'est peut-être le moment de passer un message d'intérêt public et dire aux gens qui veulent s'embarquer d'aller rejoindre l'organisme régional de leur région.

M. PAUL GAUDET: En passant, je suis membre de la communauté régionale de FANE pour nous avancer.

MR. CHAIRMAN: Thank you. Leonard.

MR. LEONARD LEFORT: I was just going to point out that we have other speakers, and it might be kind to listen to them.

MR. CHAIRMAN: Thank you very much indeed.

Who's next to speak? Please come forward.

MR. TIM BOUDREAU: My name is Tim Boudreau, and I'm just a citizen of Clare. I like this thing where you can sit down and talk face to face. I don't like standing up pontificating over the population that I'm talking to.

I have eleven courses in political science from Saint Mary's University. Two more courses would have given me an honours degree. I'm 75 years old, so I have been around the small village called Saint Alphonse for a long time. I had to leave home. Like any true Maritimer, I had to go find work somewhere—Quebec or Ontario.

When I was a young lad, we had these schools with the outhouses in back, the old schoolhouses. If we reached Grade 8, that was it. The teacher could not teach us any more. So, we would become working people at the local mill in Clare at starvation wages, as is usually it.

What I would like to tell you is, in the early days of my life, say the first 20 years, we were living in Clare as a developing nation. There was nothing at all. There wasn't even a school for the whole area.

There was the Université Sainte-Anne, but they got most of their recruitment out of Quebec. They were tightly controlled there by the priests and everything would blow up. It was the bad boys from Quebec that they sent to these priests here. They were under strict surveillance and control. Of course, they take the girls from the local boys, and that would create problems.

We were talking about that university. It has been there for a long time. It was founded by a Eudist Father. Its role in the community I would say was more religious and spiritual.

The Clare community, even though we were very poor then, we had lobsters—in Westport they used to say the lobsters they caught, they threw them on the lawn so that the grass would grow better. It was sort of—I don't know the word I'm looking for.

MR. CHAIRMAN: Fertilizer, likely.

MR. TIM BOUDREAU: Yes, fertilizer. Right on. Anyway, in 1958, they built a high school. They revised the whole education process of Nova Scotia. We're Nova Scotian. We got a high school. Before, the students who were our age had their own little country school, a schoolhouse with a country teacher who could take them to Grade 8. When the high school opened, we had professors who could take us to Grade 12 and prepare us for university. The sons and daughters of the elite in Clare mostly sent their children to Université Sainte-Anne. It was close. It didn't cost much. In terms of really starting something constructive in the community, and it's also responsible for Argyle—it's not the Acadian university of Clare; it's the Acadian university of Nova Scotia.

We had a hell of a time protecting our language. At one point I was working for Canadian intelligence in the Province of Quebec. There were bombs and demonstrations and every damned thing you want.

Where am I going with that? I have a heart problem. I'm digressing—I'm not used to this stuff. What was the last thing I was mentioning? Do you know?

MR. CHAIRMAN: You were talking about being in intelligence.

MR. TIM BOUDREAU: Yes. The school system in Quebec is protected by the Queen under the Constitution. She's the boss of McGill University and stuff like that.

It came out with the budget that 13 per cent was going to francophone schools, and the English schools, in Montreal especially, but there are other places that were getting a small amount. The English, which was a minority, was receiving more than the Quebecois living in Quebec, and by a big margin. Anyway, with the Révolution tranquille and all the stuff that came about, education in Quebec is growing, and it's still under review at the political hat right now. They want changes made. Ontario is beefing up their students.

This is just a few things to give you an idea where I come from. I come from a small village, 125 families. When my mother caught cancer, I started at the beginning of the village, and in 100 houses, there were 18 cases of cancer. It's everywhere.

The point that I'm going to try to make is that minority rights are one of the pillars of democracy, but it has been totally—I can't find the proper adjective—totally destroyed.

Look at the wars of the 19th and the 20th centuries. It was always minorities. Look at Yugoslavia when the Pope had to come down to Washington to ask them to go clean up the joint—minorities again.

Right now, you have President Trump who can't even talk against the Nazi flag. You have minorities there, whether they're from the extreme right or left. That's what's known. I happen to know that the problems they have are a lot bigger. There are gangs in the woods there that are just waiting for a good fight. Anyway, you can see the most powerful nation on earth cannot control or make happy their minorities. They're always, always fighting for that.

There has been a revolution in the United States. Thousands and thousands of men got killed. There was one field—I don't know exactly where, I forget my history, I'm 75 years old—37,000 men were killed in that field just like that. Yet, government, what they do, their power, everything else, they're in danger.

[8:30 p.m.]

I remember the six days when the Blacks wanted their rights. There came an outfit called the Black Panthers. They were all military trained. To become a member, you had to rape and kill a virgin. That's how crazy it can get.

MR. CHAIRMAN: I think, sir, you have had the floor. We have some other speakers. I think we understand the issue you're making in terms of minority rights.

MR. TIM BOUDREAU: There's another point. I'm not going to last here long because I'll talk all night.

MR. CHAIRMAN: We have some other speakers who are anxious to speak.

MR. TIM BOUDREAU: Minority rights—I'm proud of being a Nova Scotian. I'm proud of being an Acadian. When I was in Quebec as a Mountie, they used to laugh at my Acadian. When we were at university, we had a definition for this. We were cultural and linguistic bastards. When I told you that the budget in Quebec was a lot more . . .

MR. CHAIRMAN: It was biased, yes.

MR. TIM BOUDREAU: Because it's got the protection of the Queen, can't get out. I was there one night with 50,000 Quebecois in the streets shouting "m'égale en français," and the army was right there with the helicopters and everything.

MR. CHAIRMAN: Sir, I think we're going to have to move on.

MR. TIM BOUDREAU: I've just got this to say.

MR. CHAIRMAN: Okay.

MR. TIM BOUDREAU: I'm proud of Nova Scotia, and I was always proud wherever I walked. What I hear from Nova Scotia is Gordie Howe—I think maybe Gordie—brought out the government, representative government, the first Canadian to do so in Canada.

Nova Scotia is at a point right now—forget all the administrative bullshit and everything that goes on. You're in a position to really make a step forward by saying—the majority has the power. The Acadians of Nova Scotia will become bilingual. There is no way this side of hell that you can survive down here in Nova Scotia with only the French language . . .

MR. CHAIRMAN: Sir, you've made your point. You've had the floor. We have some other speakers. We understand. As a commission, one of our proposals is in fact to restore the four ridings, including Preston, but the three Acadian ridings. With that, we can move on to another speaker. We have a gentleman here indicating. Thank you very much, sir.

Could we just get a sense of who else wants to speak, if they could stick their hands up? Okay. We have 30 minutes or more, so I just want to make sure. I don't want to cut people off. Please.

M. RONNIE LEBLANC: My name is Ronnie LeBlanc, préfet de la Municipalité de Clare. Avec moi, j'ai Stéphane Cyr, le directeur général.

Monsieur le Président et Membres de la Commission, soyez les bienvenus dans la Municipalité de Clare. Tout d'abord, au nom du conseil municipal de Clare, j'aimerais sincèrement remercier la Commission pour son travail sur ce dossier et pour avoir jugé abord de recommander le rétablissement de la circonscription acadienne de Clare. La question de comment obtenir une représentation efficace pour tous les Acadiens et les Afro-Néo-Écossais de la Nouvelle-Écosse est sans aucun doute complexe et chargée d'émotion.

To once again articulate its position on this matter, the Municipality of Clare has prepared a brief which I would like to formally submit for your consideration in the hopes that it will further give credence to your findings. The contents of this document draw upon the Constitution of Canada, the interpretation of the Constitution by the Supreme Court of Canada, and the judgment of the Nova Scotia Court of Appeals.

Avant de demander au directeur général, M. Stéphane Cyr, de présenter le bref, j'aimerais présenter ces commentaires au nom du conseil. Depuis 2012, la position de la Municipalité de Clare sur cette question est claire. Les résidents de Clare veulent et méritent leur propre circonscription. Le rétablissement de la circonscription de Clare ainsi que les trois autres circonscriptions protégées constituerait une mesure positive prise par la Province pour reconnaître et protéger les minorités linguistiques et ethniques en question.

La constitution du Canada est claire. L'interprétation de la constitution par la Cour suprême est claire. Le jugement de la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse est clair. Ils confirment à tous, à notre avis, le droit de la population de Clare d'avoir sa propre circonscription.

En terminant, en 2012, il y a eu une décision politique qui a pris place qui a vu la perte de notre circonscription. En 2018, les politiciens peuvent faire une autre décision qui va corriger cette injustice et nous la redonner. Je demanderais que vous soyez les champions de ses efforts.

Monsieur le Président et les membres de votre Commission, en tant que porte-parole de la communauté des citoyens de Clare, je tiens à vous remercier d'être venus dans notre municipalité, de nous avoir écoutés, et de nous avoir permis de dire encore une fois, haut et fort, que la volonté de notre population est sans équivoque. Nous voulons, selon les opinions exprimées ce soir, voir renaître la circonscription électorale de Clare.

Je demanderais à Stéphane Cyr de lire le reste si vous nous permettez.

MR. CHAIRMAN: Thank you. Mr. Cyr.

M. STÉPHANE CYR: Bonsoir, good evening. Monsieur le Président et Membres de la Commission, en réponse à l'appel de la Commission pour la participation du public concernant la délimitation des circonscriptions électorales provinciales, veuillez s'il vous plaît accepter ce mémoire comme une confirmation officielle de la position de la Municipalité de Clare à ce sujet. It is our understanding that the work of your commission is to indicate how best to achieve effective representation for all Acadians and Neo-Africans of Nova Scotia.

Pour aller immédiatement au nœud de la question de représentation efficace, nous faisons référence à des affirmations du jugement de la Cour suprême du Canada et reprises dans le jugement de la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse, janvier 2017 aux pages 5 et 6. Justice McLachlin explained: "It is my conclusion that the purpose of the right to vote enshrined in s. 3 of the Charter is not equality of voting power per se, but the right to 'effective representation'

"Factors like geography, community history, community interests and minority representation may need to be taken into account to ensure that our legislative assemblies effectively represent the diversity of our social mosaic. Beyond this, dilution of one citizen's vote as compared with another's should not be countenanced . . .

"I am satisfied that the precepts which govern the interpretation of Charter rights support the conclusion that the right to vote should be defined as guaranteeing the right to effective representation."

Cette référence à la Cour suprême du Canada rejoint les aspirations de la Municipalité de Clare. À la page 25 du document contenant le jugement de la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse 2017, la Cour fait référence à la pratique historique de la représentation effective en Nouvelle-Écosse.

"Canada is known throughout the world for the recognition and accommodation of minority rights within its democratic and parliamentary institutions. Indeed, the Supreme Court identified this as one of the defining features of the Canadian constitutional order Nova Scotia has its own relatively recent history of recognizing and accommodating its distinctive Acadian and African Nova Scotian communities. Since 1991, the province of Nova Scotia has done this by extending special 'protection' to four electoral districts The creation and maintenance of such electoral districts represents a choice—acknowledged or not—about how well to represent a minority group. Ensuring 'effective representation' in the House of Assembly for all Nova Scotians (which is their constitutional right and the primary purpose of the electoral redistribution exercise) requires that relative parity of voting power be balanced against other considerations, and the balance struck will vary depending upon a range of factors and circumstances. In the

judgment of the Commission, retaining the four protected constituencies for Acadians and African Nova Scotians continues to be the appropriate balance between relative voter parity and other considerations in order to best ensure that these groups receive effective representation in the Nova Scotia legislature.”

Voilà les bases historiques, constitutionnelles et juridiques sur lesquelles reposent les droits des minorités à une représentation juste et effective. Maintenant, pensons à la question épineuse, comment passer au niveau pratique? Quelles sont les actions concrètes à poser qui découlent des déclarations des décisions juridiques? Il s’agit de l’intervention sociopolitique de la représentation juste et effective. Pour cela, nous faisons encore référence au document qui relate le jugement de la Cour d’appel de la Nouvelle-Écosse le 24 janvier 2017, plus précisément à la page 25.

Nous y voyons un guide dont nous nous inspirons pour faire une demande à votre Commission de recommander d’établir les circonscriptions acadiennes. Nous sommes heureux de vous informer que la population acadienne de Clare vit en harmonie avec toutes les communautés acadiennes et francophones de la Nouvelle-Écosse.

Nous prenons en considération les communautés ailleurs dans la province qui ne font pas partie d’une circonscription acadienne et qui souhaitent être représentées comme Acadiens et francophones au sein de l’Assemblée législative. Cela mérite une attention spéciale. Il est important de trouver une solution pratique, pertinente et efficace pour ces communautés pour qu’elles ne se sentent pas exclues de la représentation effective.

Faisons encore référence au jugement de la Cour d’appel de la Nouvelle-Écosse 2017. À la page 27, on semble adresser ce besoin : “Thus, Acadians across the province, whether they live in the three protected ridings or not, depend on these protected political districts and the elected representatives they send to the legislature to play an important role in safeguarding the interests and identities associated with the Acadian language, culture and tradition. The same can be said for the riding of Preston, which, whether it elects an African Nova Scotian to the legislature or not (an outcome dependent in large part upon decisions made by political parties through their candidate selection processes), still expects its elected MLA [Members of the Legislative Assembly] to play this dual role—a mandate which they are able to impart through the strong African Nova Scotian voter presence within the boundaries of the protected constituency of Preston. (It should be noted that this fits the classic political definition of an influence district . . . This is an additional consideration to take into account. This is the importance of symbolic recognition to minority communities. Such recognition constitutes a positive message of affirmation to minorities regarding acknowledgement by the majority of their existence, their historical significance and their continued distinctiveness. Revoking the protected status of the four designated constituencies would revoke this recognition; it would send a strong negative message about their place and status within the larger provincial community.”

À notre avis, la section intitulée Annexe G, *Maintaining “Protected Constituencies”*, représente le fondement pour justifier la position de notre conseil municipal que c’est comment assurer une représentation efficace pour tous les Acadiens de la Nouvelle-Écosse.

Dans l’esprit de ce qui est dit dans Annexe G, toute la population acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse peut facilement se rallier aux trois circonscriptions acadiennes traditionnellement reconnues comme telles. Les trois circonscriptions acadiennes constituent le modèle qui existait depuis longtemps et qui serait le plus facile à comprendre et à administrer.

Nous avons regardé à d’autres modèles de représentation effective. M. Rémi Léger, professeur en sciences politiques de l’université Simon Fraser propose trois voies possibles pour donner suite à la décision de la Cour d’appel de la Nouvelle-Écosse rendue publique le 24 janvier 2017. Voici ce qu’il propose comme réflexion : (1) rétablir les trois circonscriptions abolies, (2) transférer les pouvoirs en éducation, culture, santé et services sociaux vers les institutions locales gérées par et pour les minorités, et (3) superposer les deux cartes électorales. Pour nous, aucun modèle nous semblait préférable à la première option qu’il propose.

Notre conseil municipal préconise la solution de rétablir les trois circonscriptions acadiennes, et ce n’est pas avec un esprit de clocher ni avec une étroitesse d’esprit. Au contraire, les quatre circonscriptions protégées constituent une mesure prise par la Province pour reconnaître et protéger les minorités linguistiques et ethniques en question au bénéfice de la province tout entière. Ces circonscriptions protégées ont un double rôle, celui de la promotion des quatre communautés locales tout en appuyant le développement et l’essor de toutes les communautés acadiennes, francophones et néo-africaines de la province.

[8:45 p.m.]

Monsieur le Président, nous vous invitons donc, vous et les membres de votre Commission, à lire attentivement l’Annexe G à l’article 49 du jugement de la Cour d’appel de Nouvelle-Écosse tout en gardant à l’esprit la Constitution canadienne et les jugements de la Cour suprême pour comprendre le bien-fondé de notre requête. En ce qui a trait à l’aspect pratique et la mise en place de nos représentations effectives acadiennes en Nouvelle-Écosse, nous réitérons la position exprimée dans la première présentation de notre conseil municipal à la Commission sur les frontières électorales provinciales le 20 avril 2012. À la page 7 de la soumission, nous disions qu’en Nouvelle-Écosse, nos députés acadiens représentent leurs électeurs ainsi que la communauté acadienne de la province tout entière. Nous citons un exemple de l’intervention d’un député qui dépassait les cadres des frontières de sa circonscription acadienne. Le travail du député de Clare à l’époque jouait un rôle déterminant pour modifier la loi scolaire provinciale permettant à l’École de Pomquet de passer du conseil scolaire du district d’Antigonish à devenir une

école acadienne et, par la suite, une école sous la juridiction du Conseil scolaire acadien provincial.

Autres cas à l'appui : les députés acadiens exercent la pression politique auprès du gouvernement provincial pour que la Province offre des services en français non seulement dans les régions acadiennes, mais partout à travers la province. L'entente Canada-Nouvelle-Écosse qui vise à prendre des mesures pour favoriser la préservation et l'essor de la collectivité acadienne et francophone touche toute la population francophone de façon équitable. Les députés des circonscriptions acadiennes peuvent solliciter les ministères et les agences du gouvernement provincial afin qu'ils soumettent des projets pour favoriser les communautés acadiennes et les Acadiens et francophones de toute la province.

Ce que le conseil municipal de Clare a affirmé en avril 2012 devant la Commission sur les frontières électorales demeure notre position actuelle. Nous pensons, entre autres, qu'une forte représentation acadienne élue dans les circonscriptions acadiennes pourrait être un atout de première importance pour toute la population acadienne et francophone ainsi que pour la population néo-écossaise en générale.

Nous avons fait référence à la Constitution canadienne, à la Cour suprême et au jugement de la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse rendu le 24 janvier 2017. Ces références juridiques rejoignent les aspirations de la communauté acadienne que nous représentons au sein du conseil municipal du District de Clare.

Mr. Chairman, the key challenge in the matter before us now rests with your commission, how best to achieve effective representation. It's a political question. If you read the presentation made to the Electoral Boundaries Commission over the years and the reports of those Commissions, you'll see various views on effective representation. There is no clear consensus on the best method on how to achieve effective representation.

After serious consideration and reflection, we, as members of the Clare Municipal Council refer to the public outcry in Church Point on April 20, 2012. There is no doubt as to where the community stands. The will of the people of Clare is not of parochial interest. The protection of the Clare riding is open-minded with a positive view towards a rich future. We see Clare as part of a whole. The whole includes all Acadians, French-speaking citizens, and all Nova Scotians. As Acadians, we are part of a distinct characteristic of this province. We are inclusive and have an open view and are willing to share our culture and heritage with all Nova Scotians. It is fitting to point out that our proximity to the Mi'kmaq people. We've celebrated this relationship last summer in Grand Pré.

To re-establish the Clare riding would be a statement expressing recognition of an Acadian community living in harmony with the English-speaking citizens of different cultures who live in Clare and who share the same socio-economic aspirations with mutual respect and dignity. This is the position we have expressed twice to the McNeil Electoral Boundaries Commission in 2012, to the Law Amendments Committee on Bill No. 94

proposing the creation of the Clare-Digby riding, and to the Commission on Effective Electoral Representation of Acadian and African Nova Scotians in 2017. The following paragraph is an extract from the Clare Municipal brief to the Law Amendments Committee in November 2012.

The vast majority of the briefs presented to the Electoral Boundaries Commission and the Commission's first interim report support keeping the protected ridings. This support continued in the Commission's subsequent public hearings, in the debate of Bill No. 94 in the House, and in the presentations to the Law Amendments Committee in Halifax last week. Moreover, this support is not limited to the people living in the protected ridings but widespread across the province.

According to a survey by The Chronicle Herald, 41 per cent of Nova Scotians supported keeping the protected ridings. When almost half the population opposes a position of the government, it should be a red flag to this committee, Law Amendments Committee, to re-evaluate the bill and implement this position. To eliminate the Clare riding could lead to more eliminations across the board including the possibility of the elimination of the Clare municipal unit. This would be totally unacceptable. Such a movement could lead to the shutting down of rural Nova Scotia communities. It is almost insensitive to go around the province once again asking the same question, how best to achieve effective representation. Previous answers in response to this question have been analyzed and have been considered extensively. Nothing leads us to believe that anything new has come into the debate to suggest a different outcome with this current public consultation.

The Constitution of Canada is clear. The interpretation of the constitution by the Supreme Court is clear. The judgment of the Nova Scotia Court of Appeal is clear. They all confirm in our view the right of the Clare population to have its own constituency. Any other option will deprive us of this right.

In closing, may we quote from the views of one member of the McNeil Electoral Boundaries Commission expressed in the Commission's final report, September 2012, page 11. "Les circonscriptions acadiennes sont bien plus qu'un « enclos » dans lequel on compte les bulletins de vote le jour du scrutin. Elles sont devenues un symbole évident de fierté, à la fois sur le plan géographique et politique, vis-à-vis de la présence historique et culturelle importante des Acadiens en Nouvelle-Écosse. Ces circonscriptions sont les endroits que les citoyens acadiens décrivent comme leur « pays », les endroits où ils parlent leur langue et vivent leurs traditions. Elles sont également les bases sur lesquelles ils s'appuient pour . . . leur prospérité sociale et économique . . . Ce que j'ai entendu, vu et lu dans le cadre du travail de notre Commission depuis janvier 2012 me convainc que la Commission a eu raison de recommander, dans son rapport d'étape, de continuer à protéger les circonscriptions minoritaires."

Monsieur le Président et Membres de votre Commission, en tant que porte-parole de la communauté des citoyens de Clare, je tiens à vous remercier d'être venus dans notre municipalité et de nous avoir écoutés.

MR. CHAIRMAN: Thanks very much. If I could just briefly respond, I mean, the Commission has read all the documentation that you've referred to and this is why on our draft we are recommending the restoration. So, thank you. (Applause) So, I am conscious. I wanted you to complete this in respect of your position, but I am conscious of the time because it does take time to tear down the various things, but we do have some more speakers. So, thank you very much, indeed.

MR. STÉPHANE CYR: Thank you very much.

MR. CHAIRMAN: Thank you very much, indeed. So, if you could state your name, please.

M. ANDRÉ LEBLANC: Monsieur le Président de la Commission, Mesdames et Messieurs de la Commission, mon nom, c'est André LeBlanc, et je suis le vice-président de l'Équipe d'alphabétisation de la Nouvelle-Écosse.

Par notre présence ici à cette session, l'Équipe d'alphabétisation de la Nouvelle-Écosse veut démontrer son appui à la démarche dirigée par la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, la municipalité et les autres organismes quant au rétablissement des circonscriptions acadiennes en Nouvelle-Écosse.

Je vous partage notre mission. L'Équipe d'alphabétisation de la Nouvelle-Écosse vise à améliorer les niveaux d'alphabétisme et des compétences des adultes acadiennes, acadiens et francophones de la Nouvelle-Écosse afin qu'ils puissent participer et contribuer pleinement à la vie au niveau personnel, professionnel et communautaire. Notre vision est en plus très simple. L'Équipe d'alphabétisation de la Nouvelle-Écosse est le chef de file du développement de l'alphabétisme et des compétences des adultes acadiens, acadiennes et francophones tout au long de leur vie. Alors, la clientèle de notre organisation est composée d'Acadiens, d'Acadiennes et leurs familles qui valorisent tous la culture et l'effet identitaire acadien. Leur identité est démontrée par une grande fierté, habitant dans la région acadienne, et le désir d'améliorer leur réalité pour les générations à venir.

Il est de tout droit que chaque Acadien ou Acadienne de la Nouvelle-Écosse se sente intégré dans sa communauté et respecté par son gouvernement provincial. Les apports acadiens du passé ont façonné l'histoire de cette province, et encore aujourd'hui la contribution économique, sociale, culturelle et communautaire des peuples acadiens est d'une importance capitale envers la Nouvelle-Écosse. L'Équipe d'alphabétisation de la Nouvelle-Écosse, ayant un mandat provincial, appuie avec intime conviction tous les acadiennes et acadiens dans leur démarche politique et législative quant au rétablissement des circonscriptions acadiennes.

Donc, je vous rappelle de la mission de notre organisme qui vise à améliorer les niveaux d'alphabétisme et des compétences des adultes acadiens, acadiennes et francophones de la Nouvelle-Écosse afin qu'ils puissent participer et contribuer – je répète : participer et contribuer – pleinement à la vie au niveau personnel, professionnel et communautaire. Nous exigeons alors que la Province de la Nouvelle-Écosse, par vos décisions, remette l'existence des circonscriptions acadiennes pour remettre en place le droit de ce peuple de pleinement s'exprimer, participer et contribuer à l'avenir de la province.

MR. CHAIRMAN: Thank you. Can you give me your brief, please?

We have at least one more speaker. I am conscious of the time. Do we have one more speaker? Please, madam.

M^{ME} GLENDA DOUCET-BOUDREAU: Monsieur le Président et Membres de la Commission, mon nom, c'est Glenda Doucet-Boudreau. Je vis dans le village de Concession. Je suis la présidente de l'Association Madeleine LeBlanc, un regroupement des femmes, et nous sommes une des organisations sous le parapluie de la FANE.

Ce n'était pas mon intention de vous parler ce soir, et j'ai juste gribouillé des notes, mais il me semble qu'à un moment donné, on a une manière de questionner la vitalité de notre communauté. On a manière de dire « Bien comment c'est différent vivre dans une communauté acadienne à une communauté anglaise? » Je vais juste vous donner quatre exemples de comment c'est différent, et ces quatre exemples ont tous eu lieu dans le temps des festivals de la province, voulant dire dans les deux derniers mois. C'est à des événements qu'on n'a pas désignés comme « signature », mais en réalité, ils l'étaient.

On a fait un souper-théâtre. On a annoncé trois soirs pour le souper-théâtre, mais il y avait tellement gens qui voulaient venir qu'on avait dû finir avec cinq soirs. À la soirée que moi, j'ai été à, la personne à côté de moi, qui demeurait dans une grande ville, a dit « Tu sais, c'est incroyable. On ne pourrait jamais réussir si je suis d'une grosse ville. Des gens se mettent ensemble pour faire du théâtre communautaire, pour leur payer, et il accepte d'en faire davantage deux autres soirs. »

On a eu un festival acadien qui dure toute une semaine, un festival acadien avec des activités vraiment « signature », un défilé qui finit à l'Université Sainte-Anne, un concert qui a lieu à l'Université Sainte-Anne. Le 15 août, qui est la fête de l'Assomption dans le calendrier catholique, on commence la journée avec un lever du drapeau, suivi d'une messe qui est un petit peu différente qu'à d'autres endroits. On a un tintamarre en soirée.

Qu'est-ce que c'est un tintamarre? Nombre un, je veux vous dire que c'était le 23^e qu'on a eu dans la région de Clare. Il est toujours le 15 août, et puis c'est un défilé qu'on fait quand on est pauvre. On va chercher s'il y a des pots dans sa cuisine. On prend des

cuillères. On prend une bouteille. On y met des roches dedans – n'importe quoi qui va faire beaucoup de bruit – et puis tu célèbres. Mais en réalité, quand tu célèbres, tu dis on est venu, vous avez essayé de nous faire nous en aller, mais non « sir », on reste ici. On est venu. On est venu pour rester, et ensuite, on finit par un gros concert encore à l'Université Sainte-Anne.

[9:00 p.m.]

Tous les vendredis soirs de l'été, on a ce qu'on appelle les Beaux Vendredis Soirs. C'est un pique-nique communautaire. Au menu, c'est un vrai festin pour ceux qui aiment les fruits de mer. C'est les coques. C'est le homard. C'est le crabe. De la musique acadienne a lieu.

À toutes ces activités ici, on invite les gens autour de nous dans les communautés anglaises. On est une communauté vitale. On est une communauté qui vit différente que les autres, mais on aime partager ce qu'on a. On a la seule municipalité française de la Nouvelle-Écosse. Quand on a voulu avoir des médecins en français, on s'est pris en mains et on a fait notre propre centre médical, le seul dans la province qui appartient à une municipalité et qui est géré par la municipalité, et nous avons quatre ou cinq médecins qui parlent tous français dans ce centre.

Alors, Messieurs et Mesdames, je voulais juste m'assurer que vous compreniez que vivre dans une région acadienne c'est tout à fait différent. C'est vrai que Clare a une grosse vitalité. En terminant, je vous demande de redonner la circonscription de Clare comme elle était et de faire qu'elle soit protégée parce qu'on ne veut pas revenir dans 10 ans pour se battre encore pour nos droits.

MR. CHAIRMAN: Thank you very much. Madam.

M^{ME} ELAINE THIMOT: Bonsoir. Mon nom, c'est Elaine Thimot. Je suis ici comme citoyenne, mais je suis aussi membre de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse et membre de la Société acadienne de Clare. Monsieur le Président et Membres de la Commission, c'est la sixième fois que je me présente dans une session concernant le sujet. Donc, j'espère que, vous autres, vous allez prendre la bonne décision.

Les droits linguistiques de la Charte canadienne des droits et libertés font que dans plusieurs domaines, les Acadiens ou les francophones, les Français et les Anglais au Canada sont supposés être égaux. Mais en Nouvelle-Écosse, les Acadiens sont soumis à vivre comme une minorité. On est toujours à nous défendre. On est toujours à nous mettre à genoux. On est toujours à revenir. C'est pourquoi qu'on est revenu ce soir.

Dans la Législature, on a un bon député. Monsieur Wilson s'est présenté tantôt, mais il a dit aussi qu'il avait un district qui avait plusieurs besoins. Dans le district de monsieur Wilson, il y a des Acadiens, il y a des Mi'kmaq, il y a des Néo-Africains, et en

plus de ça, il y a le peuple anglophone. Donc, il nous a dit ce soir qu'il avait le même budget que les autres membres de Législature. Je pense que si on prévoit élire jusqu'à 55 membres à la Législature de la Nouvelle-Écosse et si la majorité de ces membres vont représenter les régions qui sont seulement anglophones, on devrait au moins pouvoir faire une place à quatre membres acadiens dans la Législature. Je suis ici pour dire une autre fois que je demande qu'on revienne à la circonscription protégée pour Clare de 2002 et qu'on inclut dans ces recommandations qu'on respecte et qu'on inclut les membres de Richmond, Argyle, et même Chéticamp. Je pense que quatre membres hors de 55 pour représenter tous les Acadiens de la Nouvelle-Écosse n'est pas vraiment beaucoup à demander.

MR. CHAIRMAN: Thank you. We started a little bit late so we're just about out of time. Does anyone else want to give a short comment? Are there any questions that you may have of us? I think I've explained the process that we will come back after our visits and then consult amongst ourselves. We have to produce a minimum of two maps for the electoral districts effectively by the end of October. I think I mentioned before that they would like our report by October 10th, but that's not going to happen because of some of the constraints. Having said that; just one set of recommendations by April 1st and then the government has to accept or reject.

I think you've demonstrated this evening, and we had that this morning and we heard some similar things this morning in Shelburne—albeit if we do follow through with our suggestion to protect, then of course Shelburne gets its electoral district back and that was very important for them, as you can imagine.

Thank you again for coming out. I realize that it is a Saturday evening. This morning we were at Argyle and it was a 10:00 a.m. meeting, but a fair amount of time has to be taken in terms of moving all the equipment and so on, so I want to thank you most sincerely for coming out on a Saturday night and we have listened to you. We have your reports, everything you've said is on the public record, so it will be published in due course. With that, thank you very much, ladies and gentlemen. (Applause)

[The Commission adjourned at 9:06 p.m.]